

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8 CONFIDENTIELLE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE
MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C., A COMPTER DU 1^{ER}
OCTOBRE 2019**

PRÉVISION DE LA DEMANDE

1. Référence : Pièce B-0176, p. 11, réponse à la question 2.3 (pièce confidentielle).

Préambule :

« • *Scénario favorable*

Numero projet	2020		2021		2022		2023	
	Volumes (m ³)	Besoin de pointe (m ³)	Volumes (m ³)	Besoin de pointe (m ³)	Volumes (m ³)	Besoin de pointe (m ³)	Volumes (m ³)	Besoin de pointe (m ³)
1	7 387 657	-	7 348 853	-	7 348 853	-	7 348 853	-
2	1 220 000	9 067	10 294 726	76 717	23 499 795	175 122	23 499 795	175 122
3	6 134 400	45 589	30 339 893	226 095	37 000 000	275 726	37 000 000	275 726
4	-	-	8 114 000	60 466	8 114 000	60 466	8 114 000	60 466
5	2 515 000	18 691	5 000 000	37 260	5 000 000	37 260	7 500 000	55 890
6	3 552 000	26 397	126 218 000	591 977	216 092 000	591 977	216 092 000	591 977

La méthodologie pour le calcul de la période de pointe est la suivante :

Pour tous les clients au service continu (hors combinaison tarifaire), Énergir effectue d'abord une régression sur l'ensemble des clients de ce service puis ajoute un facteur d'ajustement global afin de refléter la hausse ou la baisse globale de la consommation pour ces clients. Ainsi, l'apport à la pointe de l'un de ces clients ne peut qu'être estimé. Dans le plan 2020, la consommation moyenne quotidienne de cette clientèle est prévue à 11 169 10³m³. La consommation de pointe pour ces clients a été calculée à 30 392 10³m³. De façon approximative, il est prévu que la clientèle de ce segment consomme 2,72 fois plus à la pointe qu'en moyenne. La consommation de pointe des clients faisant partie de ce segment a donc été estimée en multipliant leur consommation quotidienne par 2,72 pour toutes les années. ». [Rehaussement en gras dans le texte original non reproduit. Nous soulignons]

Demandes :

1.1 Selon les renseignements contenus dans le tableau ci-dessus, la Régie constate que la consommation de pointe des projets 2, 3, 4 et 5 représente 2,72 fois leur consommation quotidienne moyenne (coefficient d'utilisation de 36,8%). En ce qui concerne le projet 6, la Régie constate que la consommation de pointe s'établit à 2,72 fois la consommation quotidienne moyenne en 2020, à 1,71 fois en 2021 et à 1 fois en 2021 et 2022 (coefficients d'utilisation de 36,8%, 58,4% et de 100% respectivement). Veuillez confirmer les calculs de la Régie. Dans le cas contraire, veuillez apporter les corrections nécessaires.

Réponse :

En raison de son niveau de consommation, le projet 6 à l'année 1 fait partie des volumes qui sont sujets à la régression et au facteur d'ajustement, conformément à la méthode de calcul de la pointe approuvée par la Régie. Il n'y a donc pas de pointe distincte calculée pour le projet. L'effet moyen de tous les volumes inscrits dans la régression et au facteur d'ajustement est de 2,72 fois la consommation du client, facteur utilisé pour 2020. Pour les autres années, le volume consommé projeté du client fait en sorte qu'il doit être estimé distinctement (tarifs 4.9 et 4.10 au service continu pur). L'évaluation pour ces tarifs se base sur le débit maximum du client même si le client ne consomme pas à son maximum tout au cours de l'année. La pointe du client est donc la même pour 2021, 2022 et 2023 même si le volume annuel varie, ce qui a un impact sur le coefficient calculé. Ceci explique la variation du coefficient de consommation entre 2021, 2022 et 2023.

- 1.2 En vous référant à la question précédente, veuillez expliquer comment Énergir a déterminé les coefficients d'utilisation du projet 6. Veuillez également fournir les raisons qui ne permettent pas à Énergir d'évaluer des facteurs d'utilisation spécifiques à chacun des projets 2, 3, 4 et 5.

Réponse :

Énergir n'a pas déterminé de coefficients d'utilisation du projet 6. Énergir a estimé l'impact sur la pointe en fonction de la méthode de calcul de la pointe approuvée par la Régie. Voir également la réponse donnée à la question 1.1.

- 1.3 Veuillez confirmer que les clients au service continu (hors combinaison tarifaire) qui ont servi à déterminer le ratio 2,72 (coefficient d'utilisation de 36,8%) comprennent les clients petits et moyens débits. Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir l'ordre de grandeur du coefficient d'utilisation des clients petits et moyens débits;
- Veuillez fournir l'ordre de grandeur du coefficient d'utilisation des grands clients industriels;
- Veuillez expliquer la pertinence d'utiliser le profil de consommation de l'ensemble des clients au service continu (hors combinaison tarifaire) afin d'estimer la pointe de chacun des projets 2, 3, 4 et 5.

Réponse :

Le ratio de 2,72 a été calculé à partir du résultat de la régression sur l'ensemble de la clientèle du service continu pur. Cette clientèle comprend effectivement un amalgame de clients petits/moyens débits et de grands clients industriels.

En général, pour ce qui est d'un ordre de grandeur, le ratio est plus grand pour les clients petits/moyens débits (le coefficient d'utilisation plus faible) et le ratio est plus petit pour les grands clients industriels (le coefficient d'utilisation est plus élevé). Le coefficient d'utilisation par type de client pour la clientèle du service continu pur n'est pas calculé. Énergir n'est donc pas en mesure d'offrir plus de précision pour qualifier ces groupes.

De plus, chaque groupe comporte des clients au profil variable. Ainsi, même si en général, les clients petits/moyens débits ont des coefficients d'utilisation plus faibles, ce groupe comporte également des clients spécifiques avec des coefficients d'utilisation élevés (et un ratio près de 1). À l'inverse, bien qu'en général les grands clients industriels aient des coefficients d'utilisation plus élevés, ce groupe comporte certains clients spécifiques qui se rapprochent de la moyenne.

En ce qui a trait à l'évaluation de la pointe, celle-ci est effectuée de façon globale pour l'ensemble des clients continus purs, comme détaillé dans l'annexe 7 du plan d'approvisionnement (B-0184, Énergir-H, Document 1). La méthode de calcul de la pointe s'appuie sur le profil réel de la clientèle du service continu pur, qui inclut autant la clientèle petits/moyens débits que grands clients industriels au service continu pur (à l'exception des clients des tarifs 4.9 et 4.10) qui est ensuite ajusté en fonction de la variation entre le réel et la projection (qui comprend le même groupe de clients). L'estimation de la pointe des projets potentiels n'est pas requise dans ce calcul.

Pour les projets 2, 3, 4 et 5, Énergir a produit un estimé en se basant sur le seul ratio résultant de la méthode approuvée de calcul de la pointe. Le résultat produit un ordre de grandeur relié à la pointe requise par l'ajout d'un client moyen au volume projeté du projet.

- 1.4 Pour chacun des scénarios de base, favorable et défavorable ainsi que pour chacune des années du plan, veuillez déterminer la pointe de chacun des projets 2, 3, 4 et 5 en utilisant le profil de consommation des clients de son secteur d'activité au lieu de recourir au profil de consommation de l'ensemble des clients du service continu (hors combinaison tarifaire).

Réponse :

Le profil de la clientèle continue par rapport à la pointe est établi en calculant la différence entre la consommation quotidienne globale d'Énergir et la consommation des clients exclus de la régression. Énergir procède de cette façon car si elle possède l'historique de consommation des clients exclus de la régression, elle ne possède pas toute l'information relative à la consommation quotidienne des clients continus incluant ceux des secteurs d'activité. Le profil de consommation des clients par secteur d'activité n'est donc pas totalement disponible au quotidien, et donc un calcul équivalent ne peut être effectué par secteur.

Dans la méthode de calcul de la pointe, le calcul est effectué à la marge pour certains clients (clients au service continu pur des tarifs 4.9 et 4.10). Pour ces clients, en situation normale, la pointe utilisée est la consommation maximale observée dans les cinq dernières années. À

moins d'indication spécifique du client à l'effet que certains équipements seront inutilisés pendant l'hiver, la consommation maximale observée est utilisée peu importe le volume annuel prévu (base, favorable, défavorable).

Pour calculer une valeur semblable pour les projets 2 à 5, Énergir a effectué un calcul de régression linéaire basé sur le profil mensuel estimé des projets à maturité. À l'aide de ce calcul, un volume à une température de 39 DJ a été calculé. Par la suite, ce volume a été majoré de 5%. Cet ajustement est relatif au fait qu'une projection de consommation d'un équipement n'est jamais de 100% pour une période en raison d'ajustements quotidiens, de maintenance, etc. En ventilation quotidienne, l'utilisation peut cependant atteindre 100% de l'équipement installé.

En utilisant cette méthode, la pointe estimée des projets 2 à 5 en supposant que ces projets soient au service continu pur pour l'ensemble des années et des scénarios est la suivante :

Projet	Pointe estimée (m ³ /jour)
Projet 2	68 624
Projet 3	108 047
Projet 4	37 464
Projet 5	93 269

Il est possible que lors de la période de rodage, la pointe soit plus faible, mais à ce moment chaque projet doit être évalué individuellement afin d'évaluer le potentiel d'atteindre la pointe (par exemple, l'équipement pourrait-il être testé en période hivernale à son maximum?). Ce type d'analyse ne peut être effectué que lorsque le projet est déjà assez avancé, habituellement dans les derniers mois précédant l'hiver. Par conséquent, aucune pointe spécifique à cette période n'a pu être calculée.

Énergir produit ces pointes estimées pour ces projets à la demande de la Régie et non parce que ces pointes auraient un impact sur le calcul global de pointe. En effet, peu importe l'estimation faite pour la pointe des projets, celle-ci est considérée comme étant intégrée dans la méthode de calcul de la pointe. Comme le facteur d'ajustement reproduit l'amalgame clientèle réel et que cet amalgame comprend déjà des grands clients industriels, alors par ricochet le facteur d'ajustement contient une part de grands clients industriels à coefficient d'utilisation plus élevée.

Énergir rappelle que dans la décision D-2014-201 (paragr. 73), la Régie demandait au Distributeur d'examiner la possibilité que le facteur d'ajustement tienne compte des grandes catégories PMD et VGE. La Régie s'est par la suite déclarée satisfaite du suivi fait à cet égard par Énergir et a approuvé le maintien du statu quo (calcul global pour PMD et VGE) dans la décision D-2015-181 (paragr. 241 et 242). En effet, l'analyse démontrait que l'approche globale représentait adéquatement l'ensemble des clientèles.

ENTREPOSAGE À DAWN

Les pages 5 et 6 de ce document sont déposées sous pli confidentiel.

